

873

COMMISSION pour l'examen de la proposition  
de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
tendant à la modification de l'article 673 du  
Code civil. (N° 288, année 1920.)

(Nommée le 6 juillet 1920.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : CATALOGNE.

2<sup>e</sup> — DE ROUGÉ.

3<sup>e</sup> — CAZELLES. *Rapporteur*

4<sup>e</sup> — PENANCIER.

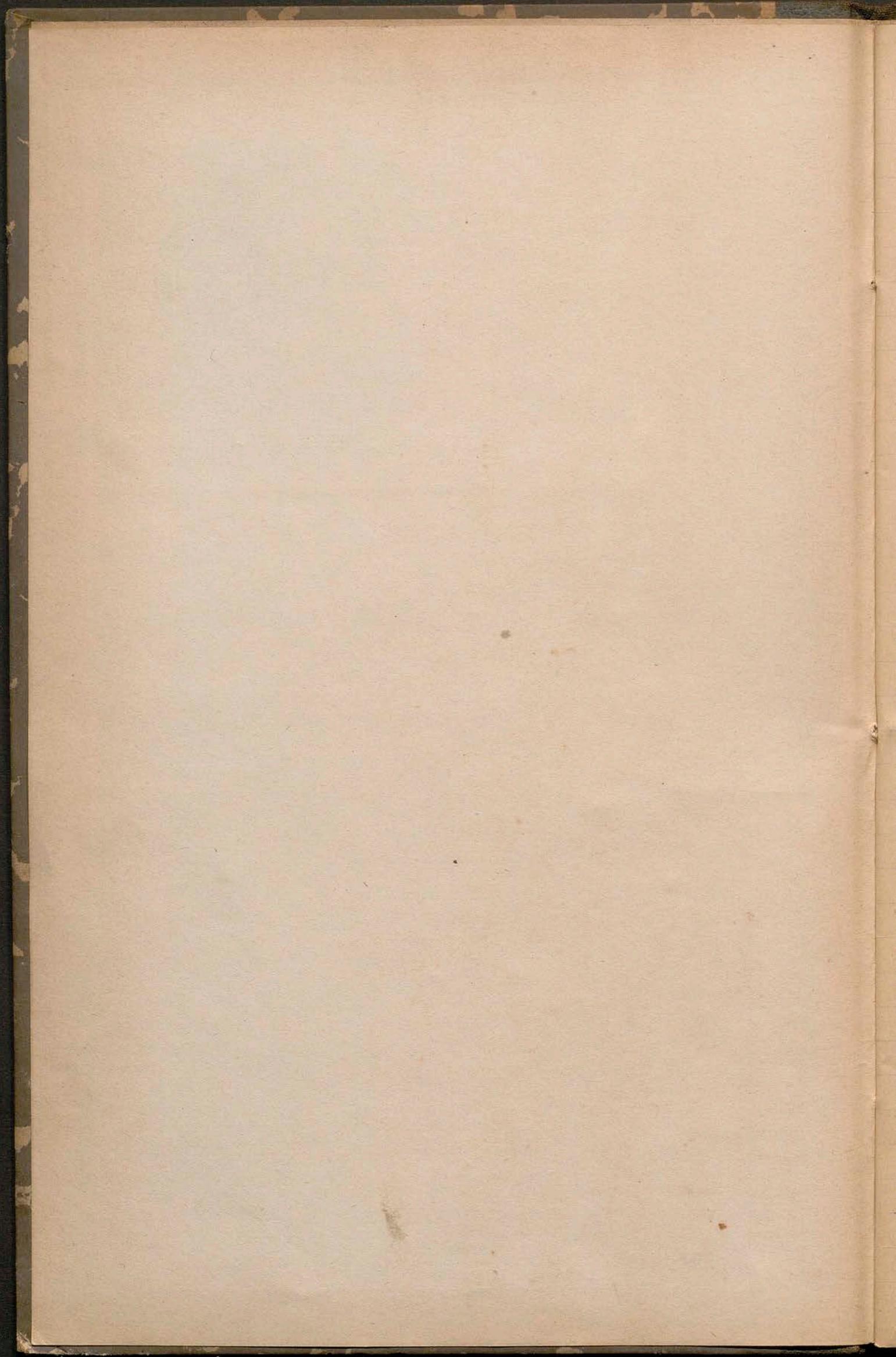
5<sup>e</sup> — Louis MARTIN.

6<sup>e</sup> — Louis DAVID.

7<sup>e</sup> — GUILLIER. *Président*

8<sup>e</sup> — DE POMEREU.

9<sup>e</sup> — Henri ROY. *Secrétaire*



Séance du 8 juillet

Présidence : M. Guilleux

Audience : M. Henri Roy

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Après une courte discussion M. Chazelles est désigné comme rapporteur de la proposition de loi tendant à la modification de l'art 675 du C.C. et autorisé à déposer un rapport personnel.

Le secrétaire  
Henri Roy

Le Président,

J. Guilleux